

## ÉCONOMIE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

LA 21<sup>E</sup> CONFÉRENCE DES PARTIES SIGNATAIRES DE LA CONVENTION-CADRE DES NATIONS UNIES SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES S'EST DÉROULÉE EN DÉCEMBRE 2015 À PARIS (COP21) ; ELLE A CONFIRMÉ L'OBJECTIF DE LIMITER L'AUGMENTATION DE LA TEMPÉRATURE À 2° C (VOIRE 1,5) À L'HORIZON 2100 PAR RAPPORT À L'ÈRE PRÉINDUSTRIELLE.

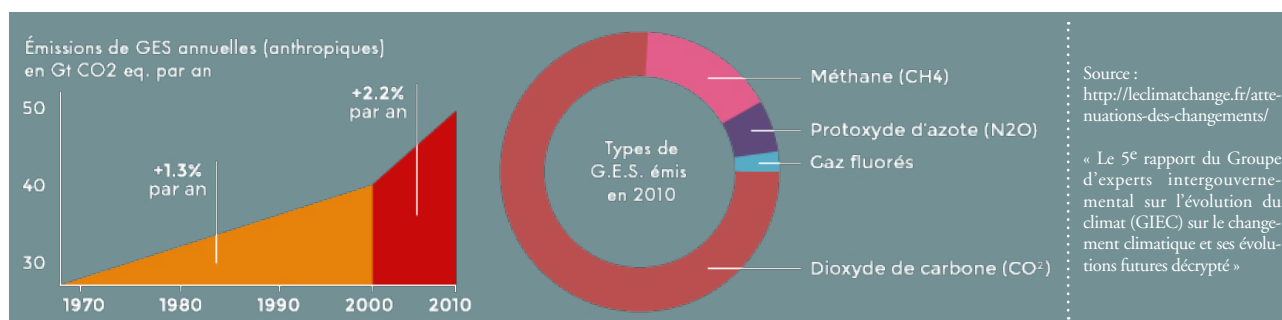
La pollution de l'environnement et ses effets, tel le réchauffement climatique, s'expliquent en grande partie par l'activité humaine, responsable de l'émission conséquente de gaz à effet de serre (GES) qui compromet la préservation des biens communs. Les externalités négatives comportent des coûts sociaux importants qui menacent le bien-être des populations. Pour être durable, le développement doit atteindre un triple objectif : être économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable. Le bien-être actuel et futur des populations dépend pour une part de l'état des stocks de capitaux et de leur évolution (capital naturel, physique, humain, institutionnel). La question de soutenabilité de la croissance et de sa compatibilité avec la préservation de l'environnement prend alors tout son sens.

La croissance économique se heurte à des limites écologiques et sociales. Le marché seul étant incapable de repousser ces limites (défaillance du marché), des politiques incitatives ou contraignantes sont mises en œuvre nationalement, des innovations en énergies renouvelables sont encouragées ; mais le défi majeur est planétaire. Les conférences sur le climat successives révèlent des limites environnementales, mais aussi sociales et économiques. Ainsi, elles ne prennent pas encore suffisamment en considération l'aspect humain qui est pourtant fondamental (les droits de l'homme sont seulement mentionnés en préambule de l'accord issu de la COP21). Par ailleurs, le niveau de développement des pays qui négocient est inégal ; or, pour aboutir à un accord, il est indispensable que leurs contributions à la lutte contre le réchauffement climatique soient socialement équitables.

Afin d'éclairer le débat, l'économiste Jacques Le Cacheux nous présente son analyse des enjeux d'un renouvellement de notre modèle de croissance, destiné à le rendre compatible avec le développement durable. Aurélie Martzel, Directrice Communication et Sensibilisation chez *Éco-Emballages*, nous montre comment cette entreprise contribue à ce que les entreprises françaises respectent leurs obligations environnementales dans l'objectif de préserver l'environnement ■

## Émissions de GES annuelles (anthropiques)

Entre 1970 et 2010, les émissions de gaz à effet de serre liées aux activités humaines ont fortement augmenté ; leur hausse s'est accélérée ces dernières décennies (exemple du développement chinois à partir de 1971) ■



# 3 QUESTIONS À JACQUES LE CACHEUX



Professeur agrégé  
des universités à  
l'Université de Pau et  
des pays de l'Adour.  
Directeur du  
département des  
études de l'OFCE.

## QUELLES SONT, SELON VOUS, LES PRINCIPALES LIMITES ÉCONOMIQUES, SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE NOTRE MODÈLE DE CROISSANCE ACTUEL ?

Les limites de notre modèle actuel de croissance sont avant tout environnementales : ce sont les crises écologiques qui se déploient sous nos yeux, non seulement le changement climatique, dont il est souvent question, mais également les autres formes de pollution (les particules fines qui menacent la santé dans les villes, les pesticides dans les campagnes, etc.), la perte de biodiversité, les perturbations importantes causées par les activités humaines dans un certain nombre de cycles géo-bio-chimiques (notamment les cycles de l'azote et du phosphore, mais aussi de l'eau). Du point de vue social, les principales limites sont l'échec à inclure dans l'emploi de nombreuses catégories de la population et le creusement des inégalités économiques, davantage dans les pays anglo-saxons qu'en France il est vrai. Enfin, sur un plan strictement économique, les mécanismes financiers dans le cadre d'une globalisation économique et financière mal régulée engendrent l'instabilité ■

## QUEL MODÈLE DE CROISSANCE GARANTIRAIT LA PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT EN VUE D'UN DÉVELOPPEMENT DURABLE ?

Pour garantir une meilleure préservation de l'environnement, il est nécessaire de prélever moins de ressources naturelles et de réduire le rejet des déchets et produits toxiques dans l'environnement. Pour cela, il faudrait que les coûts de l'usage des matières premières et les

coûts des rejets polluants soient accrus, soit au moyen de taxes « pigouviennes »\* - par exemple une taxe carbone pour accroître le coût des émissions de gaz à effet de serre, à l'origine du changement climatique -, soit en créant des marchés de quotas d'émissions - comme le marché européen du carbone -, à condition que le prix, qui détermine ces coûts et donc les incitations qui pèsent sur les utilisateurs ou émetteurs, soit fixé à un niveau suffisamment élevé pour véritablement dissuader de trop prélever ou de trop rejeter.

Il faut encourager le développement des énergies renouvelables, celui des techniques agricoles moins gourmandes en eau ainsi qu'en intrants chimiques et en énergies fossiles, minimiser les distances de transport des produits, encourager l'usage des transports les moins émetteurs de gaz à effet de serre, favoriser le recyclage et le développement de l'économie circulaire. Tout cela inciterait à innover, nécessiterait d'investir et de créer des emplois, et serait donc favorable à une croissance économique plus durable. Une politique ambitieuse destinée à fixer des prix élevés sur le carbone et certaines matières premières, inciterait la transition énergétique et écologique, et encouragerait à rendre l'usage des ressources naturelles plus sobre ■

## L'ACCORD OBTENU À LA CLÔTURE DE LA COP21 VOUS PARAÎT-IL SATISFAISANT ?

L'accord de Paris, obtenu au terme de la réunion de la COP21 en décembre 2015, présente l'énorme avantage

d'avoir été accepté par tous les pays membres de l'ONU : pour la première fois, l'engagement pour lutter contre le changement climatique est unanime et global. Encore faudra-t-il qu'il soit signé, en avril 2016 à New York, et ratifié par tous les États. Cependant, ses faiblesses sont évidentes : l'accord n'a aucun caractère contraignant ; il ne prévoit pas de sanction ; le financement de la transition énergétique promis aux pays en développement n'est pas assuré ; les engagements volontaires des pays ne permettent pas de réduire suffisamment les émissions de gaz à effet de serre pour contenir l'augmentation de la température globale à la surface de la terre en dessous de 2° C par rapport à la moyenne de l'ère préindustrielle - la somme des engagements annoncés aboutirait plutôt à une hausse de 3°C. à la fin du siècle. Et surtout, aucune décision sur les instruments de politique publique à mobiliser pour atteindre ces cibles n'a été prise. Il faudrait en effet, au moins dans les pays les plus développés ainsi que dans les principales économies émergentes - la Chine, l'Inde, etc. -, que l'on s'accorde sur un prix du carbone et sur une trajectoire de ce prix, qui inciteraient les entreprises, notamment dans le secteur de l'énergie, à entreprendre les investissements et les recherches indispensables à la transition énergétique. ■

\* Ou taxe Pigou, du nom de l'économiste britannique Arthur C. Pigou (1877 - 1959). Il s'agit d'une taxe dont s'acquittent des agents économiques dont l'activité produit des externalités négatives sur la collectivité.

# L'ESSENTIEL SUR "L'ÉCONOMIE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE"

## • Définitions

### DÉVELOPPEMENT DURABLE

« Un développement [mutations] qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs » (Gro Harlem Brundtland, Première Ministre norvégienne, 1987).

### CAPITAL NATUREL

Ensemble des ressources que la nature met à notre disposition (renouvelables ou non-renouvelables). Il convient de prendre en compte également le capital physique produit, le capital humain, le capital social, voire le capital institutionnel.

### BIENS COMMUNS

Biens dont il est impossible d'empêcher la consommation à un agent économique (non-excluables), mais dont la consommation par certains agents induit une réduction de la quantité disponible ou de la qualité pour les autres agents (rivaux).

### L'EMPREINTE ÉCOLOGIQUE

Mesure de l'impact des activités humaines sur l'environnement. Le niveau de vie moyen actuel d'un terrien nécessiterait aujourd'hui une planète et demie.

## • Repères historiques

1972

Conférence de Stockholm – premier rassemblement des États sur la question du développement intégrant une dimension environnementale.

1987

Rapport Brundtland – il définit le développement durable.

1992

Sommet de la Terre à Rio de Janeiro – il redéfinit les droits et responsabilités des États dans le domaine environnemental (exemple : principe du « pollueur-payeur »).

1997

Signature du Protocole de Kyoto (objectifs de réduction d'émission des gaz à effet de serre entre 2008 et 2012).

2005

La Charte de l'Environnement est adossée à la Constitution française.

2009

Sommet de Copenhague – échec des négociations.

2015

COP21 à Paris – un accord est conclu.

## Chiffres clés

### 545 MILLIARDS D'EUROS

Coût en 2010 de la dégradation de la diversité et des écosystèmes terrestres à l'échelle mondiale, selon la Commission européenne.

### 135 MILLIARDS D'EUROS

Coût mondial annuel pour atteindre en 2020 les objectifs fixés en 2010 par la convention des Nations Unies sur la biodiversité.

## POUR "FAIRE LE POINT"

### QUELS OUTILS ?

Agir contre le réchauffement climatique et ses conséquences suppose, quels que soient les moyens retenus, d'aboutir à l'internalisation par le pollueur de la responsabilité de son acte (les émissions de CO<sub>2</sub> notamment) en lui faisant supporter le coût du dommage collectif qu'il engendre, selon le principe du « pollueur-payeur », de manière à préserver ce « bien public mondial » que constitue le climat. Cela suppose aussi qu'il y ait un relatif consensus entre les autorités politiques des différents États puisque les émissions de CO<sub>2</sub> d'un pays ne restent pas à l'intérieur des frontières nationales. Trois grandes catégories d'instruments sont mobilisables : la réglementation, la taxation et le marché des droits d'émission.

Enfin, une autre direction est envisageable pour conduire une politique climatique à long terme, celle d'une transformation radicale de nos modes de production et de consommation. Cette voie suppose des innovations majeures vers des technologies économes en émissions de GES, telles que la technologie de l'énergie éolienne ou solaire, ou celle de la construction des bâtiments « basse consommation ». L'incitation au développement de ces technologies innovantes peut venir des pouvoirs publics, à travers les subventions, les prêts à taux zéro ou les crédits d'impôts.

Source : Melchior.fr

## Testez vos connaissances

A) Quand l'expression « développement durable » a-t-elle été définie ?

- 1) 1972
- 2) 1987
- 3) 1997

B) Combien de planète(s) Terre serait-il nécessaire à l'activité économique mondiale pour qu'elle soit pérenne ?

- 1) Une planète
- 2) Une planète et demie
- 3) Deux planètes

C) Quels sont les objectifs de la politique climatique ?

- 1) Préserver les ressources en eau au niveau mondial
- 2) Lutter contre toutes les défaillances de marché
- 3) Réduire les émissions de gaz à effet de serre et lutter contre le réchauffement climatique

Réponses : A2 / B2 / C3

## Débat scientifique en classe : le changement climatique, quel choix d'outils ? Taxation ou marché des quotas d'émission ?



2 économistes face aux enjeux climatiques, par Roger Guesnerie et Nicholas Stern, Éditions Le Pommier, 2012.

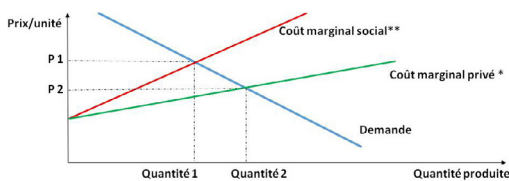
Pour justifier la mise en place de politiques par les pouvoirs publics, les économistes mettent en avant la présence de défaillances de marché. Une externalité renvoie à la situation dans laquelle un agent économique ne supporte pas directement les coûts que son activité inflige aux autres agents économiques. L'émission de GES a donc un coût pour la collectivité en participant à la dégradation du climat. Les

économistes mettent en avant 5 autres défaillances de marché. Compte tenu de l'incertitude sur le retour sur investissement, le marché conduit à une situation où les agents économiques sous-investissent dans la R&D ; l'État doit donc notamment pallier ce sous-investissement dans les technologies vertes. Les marchés existants ne permettant pas de gérer convenablement le risque lié à une nouvelle révolution industrielle, l'État doit par exemple garantir des prêts à des entreprises innovantes, participer à des projets industriels et réguler les tarifs de nouvelles sources d'énergie. Enfin, le système de prix est incapable de refléter la valeur d'une information de qualité pour les consommateurs et producteurs, ainsi que la valeur attachée à la préservation de la biodiversité et de la sécurité économique.

La question que se posent alors les économistes est la suivante : comment modifier le système de prix de façon qu'il reflète mieux le coût de l'utilisation intensive du carbone de nos sociétés afin d'en réduire la production ? Ainsi, les politiques d'« atténuation » ont pour vocation d'agir *ex ante* de l'émission de GES contrairement aux politiques d'« adaptation » qui agissent *ex post*. Une bonne politique doit être guidée par un triple objectif : efficacité (limiter les émissions de GES sous un certain niveau), efficiente (limiter les coûts compte tenu de l'objectif) et équitable (considérée comme juste compte tenu de critères définis et partagés). Ces critères permettent d'arbitrer entre 3 solutions : la réglementation (l'État édicte des normes, des interdictions), la taxation des émissions de carbone, et la création d'un marché de droits ■

La suite sur [Melchior.fr](http://Melchior.fr)

### Le marché et les externalités négatives

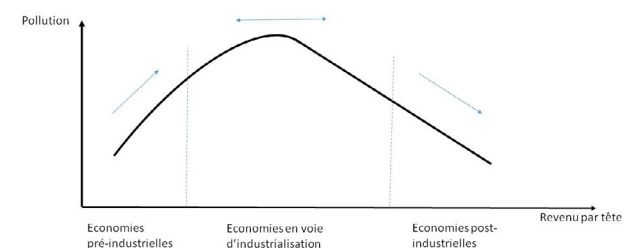


\* Le coût marginal privé représente le coût de production de la dernière unité produite en l'absence de prise en compte du coût social des émissions de GES  
 \*\* Le coût marginal social représente le coût de production de la dernière unité produite en intégrant aux coûts la valeur du dommage environnemental lié aux émissions de GES

La question des externalités négatives non prises en compte par le marché a longtemps été éludée par l'analyse économique. L'un des pionniers de la réflexion sur les moyens de faire face à cette situation non optimale est l'économiste britannique Arthur C. Pigou (1877-1959).

Source : [Melchior.fr](http://Melchior.fr)

### La courbe environnementale de Kuznets \*



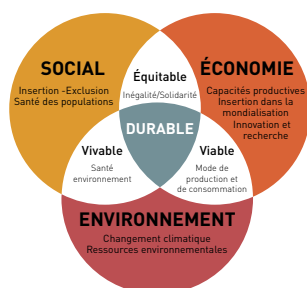
Source du graphique : A. Meunié, Controverses autour de la courbe environnementale de Kuznets, Université de Bordeaux, 2004  
 Source : [Melchior.fr](http://Melchior.fr)

Source du graphique : A. Meunié, Controverses autour de la courbe environnementale de Kuznets, Université de Bordeaux, 2004

Courbe en U inversé : il existe un lien entre le niveau de pollution et le revenu par habitant. Dans la première phase, la dégradation de l'environnement s'aggrave au fur et à mesure que le revenu par habitant augmente (du fait de la croissance économique), jusqu'à atteindre un pic de pollution. Dans une deuxième phase, grâce à l'augmentation du revenu par habitant qui donne les moyens à la croissance économique d'être plus respectueuse de l'environnement, les externalités négatives diminuent.

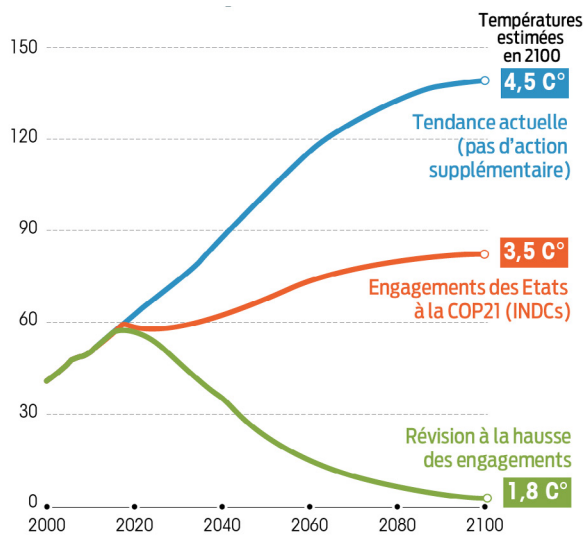
Source : [Melchior.fr](http://Melchior.fr)

\* À l'origine, la courbe de Kuznets (Simon Kuznets, théoricien de la croissance), décrit dans un pays donnée, la relation entre le PIB par habitant (mesurant son niveau de développement) et son niveau d'inégalité.



Imbrication des différentes dimensions du développement durable

Source : [insee.fr](http://insee.fr)



## « COP21 : et maintenant, au travail ! »

*Alternatives économiques*, n°353, janvier 2016. Graphique réalisé par le magazine, à partir de données de *Climate Interactive* ■

### COP21 : LES POINTS CLÉS DE L'ACCORD UNIVERSEL SUR LE CLIMAT

« *Un accord différencié, juste, durable, dynamique, équilibré et juridiquement contraignant.* » C'est en ces termes que le président de la COP21, Laurent Fabius, a présenté l'accord universel sur le climat qui a été adopté par consensus, le samedi 12 décembre au soir, par les 195 États participant à la conférence.

#### En dessous de 2 °C, si possible 1,5 °C

L'accord est plus ambitieux que l'objectif initial de la COP21, qui visait à contenir le réchauffement sous le seuil des 2 °C. Il prévoit de le maintenir « bien en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels » et de « poursuivre les efforts pour limiter la hausse des températures à 1,5 °C ». [...] Rappelons que le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) juge nécessaire de baisser de 40 % à 70 % les émissions mondiales d'ici à 2050, pour éviter un emballement climatique incontrôlable.

#### « Sur la base de l'équité »

[...] [Le texte] pose que les efforts doivent être accomplis « sur la base de l'équité » [...]. Les pays en développement « devraient

continuer d'accroître leurs efforts d'atténuation eu égard aux contextes nationaux différents ». Enfin, l'accord souligne qu'« un soutien doit être apporté aux pays en développement » [...].

#### Des engagements revus tous les cinq ans

Les « contributions prévues déterminées au niveau national » annoncées par les États, c'est-à-dire leurs promesses de réduction d'émissions de gaz à effet de serre, sont aujourd'hui nettement insuffisantes. [...] Le texte prévoit un mécanisme de révision de ces contributions tous les cinq ans.

#### Possibilité de retrait

Pour entrer en vigueur en 2020, l'accord devra être ratifié, accepté ou approuvé par au moins 55 pays représentant au moins 55 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre. Mais, « à tout moment après un délai de trois ans à partir de l'entrée en vigueur de l'accord pour un pays », celui-ci pourra s'en retirer, sur simple notification ■

Pierre Le Hir, *Le Monde*, 12 décembre 2015 (mise à jour le 13 décembre 2015).

[http://www.lemonde.fr/cop21/article/2015/12/12/cop21-les-points-cles-du-premier-accord-universel-sur-le-climat\\_4830606\\_4527432.html](http://www.lemonde.fr/cop21/article/2015/12/12/cop21-les-points-cles-du-premier-accord-universel-sur-le-climat_4830606_4527432.html)

## POUR "ALLER PLUS LOIN"

Jacques Mistrail, *Le climat va-t-il changer le capitalisme ?*, Eyrolles, 2015

Jean Gadrey, *Adieu à la croissance*, Les Petits Matins, 2010

Jeremy Rifkin, *La Troisième Révolution industrielle*, Éditions Les liens qui libèrent, 2012

Eloi Laurent et Jacques Le Cacheux, *Économie de l'environnement et économie écologique, Les nouveaux chemins de la prospérité*, 2ème édition, Armand Colin, octobre 2015

Cyril Dion et Mélanie Laurent, *Demain*, film paru en 2015

# REGARD SUR L'ENTREPRISE ET SON ÉCOSYSTÈME

## 3 QUESTIONS À AURÉLIE MARTZEL



Directrice  
Communication et  
Sensibilisation chez  
Éco-Emballages

### POUVEZ-VOUS NOUS PRÉSENTER VOTRE ENTREPRISE ET SES PARTICULARITÉS, NOTAMMENT SES LIENS AVEC LES POUVOIRS PUBLICS ?

Éco-Emballages a été créée il y a 20 ans dans le but de réduire l'impact environnemental des emballages sur l'environnement selon le principe de la Responsabilité Élargie du producteur (REP).

Il s'agit d'une entreprise 100% privée et 100% intérêt général, agréée par l'État pour six ans. Elle exerce son activité sans but lucratif.

La mission d'Éco-Emballages est de développer et piloter le dispositif national de collecte, de tri et de recyclage des emballages ménagers, en s'appuyant sur le service public de gestion des déchets ménagers mis en œuvre par les collectivités. Acteur central du dispositif, Éco-Emballages reçoit des contributions des entreprises qui mettent sur le marché français des emballages ménagers et les distribue aux collectivités locales.

L'État fixe les règles et contrôle le dispositif, les entreprises le pilotent et le financent (650 millions d'euros en 2014), les collectivités locales assurent la collecte et le tri, les recycleurs organisent le recyclage des emballages, les associations de consommateurs et de protection de l'environnement sensibilisent le consommateur au geste de tri. Aujourd'hui,

grâce aux gestes quotidiens de millions de Français, 67% des emballages ménagers sont recyclés en France ■

“  
TRIER SES  
EMBALLAGES,  
TROIS SECONDES  
POUR LE CLIMAT.”

### QUEL EFFET LA NÉCESSITÉ DE PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT A-T-ELLE SUR LES ENTREPRISES ?

En créant Éco-Emballages, les entreprises de la grande consommation et de la distribution ont choisi de mutualiser leurs efforts pour assumer leur responsabilité. C'est un système innovant : il ne s'agit pas d'une taxe gérée par les pouvoirs publics, mais d'une contribution privée d'entreprises, responsables de la fin de vie des emballages qu'elles ont mis sur le marché. On dénombre ainsi actuellement 50 000 entreprises contributrices. Le tarif des cotisations dépend du nombre d'emballages mis sur le marché, de leur poids et de leur composition, ainsi que d'un mécanisme de bonus/malus qui vise à inciter à l'éco-conception.

Cette innovation qu'est la Responsabilité Élargie du Producteur a permis la création d'externalités positives. Ainsi les entreprises se sont

fortement impliquées pour réduire leurs emballages, permettant leur diminution de plus de 100 000 tonnes depuis 2007. Les entreprises adhérentes chez Éco-Emballages et également contributrices, participent activement à l'information des citoyens sur le tri. Elles sont soucieuses d'augmenter les performances du recyclage, car une matière recyclée de qualité permet de réduire les coûts d'achats des matériaux et d'éviter le prélèvement des ressources naturelles. Les entreprises contribuent également à lutter efficacement contre le réchauffement climatique. Une étude de CDC Climat Recherche sur la filière des emballages ménagers a mis en évidence que les 3,2 millions de tonnes d'emballages ménagers recyclés en 2014 en France ont permis d'éviter l'émission de 2,1 millions de tonnes de gaz à effet de serre, soit l'équivalent de plus d'un million de voitures en circulation en moins pendant un an ! Or, trier ne prend que trois secondes ■

“  
67 % DES  
EMBALLAGES  
MÉNAGERS SONT  
RECYCLÉS”

# 3 QUESTIONS À AURÉLIE MARTZEL

## LES PROBLÉMATIQUES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ONT-ELLES OUVERT DE NOUVEAUX MARCHÉS ?

L'industrie du recyclage des déchets ménagers est une industrie organisée localement, qui contribue au dynamisme des territoires en termes d'emplois. La mise en place en France des centres de tri et des unités de recyclage a permis la création de 28 000 emplois (« L'impact de la collecte sélective des déchets d'emballages ménagers sur l'emploi » - EY pour Éco-Emballages, 2008). Ainsi, on estime que 47 nouveaux emplois directs sont créés pour 100 000 consommateurs trieurs. La France s'illustre pour sa volonté de favoriser un recyclage local. Par exemple, le recyclage du verre se fait à plus de 98% sur le territoire national ■

Éco-Emballage en 5 chiffres clés

- 50 000 ENTREPRISES ADHÉRENTES À ÉCO-EMBALLAGES
- PLUS DE 600 MILLIONS D'EUROS INVESTIS CHAQUE ANNÉE PAR LES ENTREPRISES POUR LE RECYCLAGE
- 3,2 MILLIONS DE TONNES D'EMBALLAGES RECYCLÉS PAR AN
- 106 000 TONNES D'EMBALLAGES EN MOINS ENTRE 2007 ET 2012 GRÂCE À UNE ACTION DE PRÉVENTION
- 2,1 MILLIONS DE TONNES DE CO<sub>2</sub> ÉVITÉES GRÂCE AU RECYCLAGE EN 2014

■ AUJOURD'HUI, GRÂCE AUX GESTES QUOTIDIENS DE MILLIONS DE FRANÇAIS, 67% DES EMBALLAGES MÉNAGERS SONT RECYCLÉS EN FRANCE. ■



©Éco-Emballages/Pierre Antoine

RETROUVEZ CHAQUE MOIS, CES REGARDS CROISÉS ENTRE L'ACTUALITÉ, LA THÉORIE ÉCONOMIQUE ET LA RÉALITÉ DE L'ENTREPRISE SUR UNE THÉMATIQUE INSCRITE DANS LES PROGRAMMES DE SES DU CYCLE TERMINAL.

ADOSSÉ AU SITE [MELCHIOR.FR](http://MELCHIOR.FR), CE JOURNAL THÉMATIQUE MENSUEL EST LE FRUIT DE LA COLLABORATION D'UNE ÉQUIPE DE PROFESSEURS DE SES.

LE MOIS PROCHAIN, DÉBAT&CO N°3 VOUS PROPOSE LES CLÉS POUR LA COMPRÉHENSION DE LA MONDIALISATION ET DES STRATÉGIES D'ENTREPRISE.

**CONTRIBUTEUR** : AGATHE ROY.

**RELECTEURS** : VINCENT BAROU ; DANIEL DIDIER ; STÉPHANIE LE CLER ; CLAIRE VANHOVE.

**AGENCE DE CRÉATION** : RGB.

.....  
LittleQuiz  
.....

Chaque publication est accompagnée d'un petit quizz autocorrectif de 5 questions pour tester en ligne ce que vous avez retenu de votre lecture.

Retrouvez notre « LittleQuiz »